

## Présentation

Ce bulletin "Mémo-AF" présente un résumé des informations transmises lors de la tournée d'information qui a eu lieu en octobre 2005. Rappelons que les responsables des départements des fabriques, de la construction et de l'informatique ont donné diverses informations à l'intention des fabriques: capitation 2006, contribution diocésaine, patrimoine religieux, politiques d'entretien et de rénovations, informatique et mise à jour de la suite logicielle, démarches en cours au sujet des actions 10, 16, 21, 22 et 25 décrétées dans le document « Mission Nouvelle évangélisation ».

Merci à tous les participants et participantes de plus de 90 fabriques.

Bonne lecture et soyez à l'aise de communiquer avec Rémy Gagnon, Jean Tremblay et Michel Soucy pour obtenir plus de renseignements.

*Rémy Gagnon, resp.*

## 1- Département des fabriques

**Pour information: Rémy Gagnon, #213**

Beaucoup d'informations incluant le cahier des membres l'assemblée des fabriques, sont maintenant disponibles à l'adresse: <http://www.diocesequebec.qc.ca/fabriques>. Les fabriques sont invitées à transmettre leurs adresses électroniques au Département.

### 1.1 Contribution diocésaine 2006-2007-2008

La formule de calcul et maintenue, soit celle du montant fixe par période de trois ans, en vigueur depuis l'année 2000.

La contribution diocésaine **2006-2007-2008** de chaque paroisse est celle qui avait été fixée le 1er janvier 2003 pour les années 2003, 2004 et 2005 indexé à 2% une seule fois le 1er janvier 2006. Le montant sera fixe pour trois ans.

Le mode de contribution à taux fixe pour trois ans, a été établi pour chaque fabrique de paroisse à partir de la moyenne de leurs contributions versées de 1991 à 1997, du montant de l'année 1998 et de celui de l'année 1999, pour finalement adopter le moins élevé de ces trois chiffres.

### 1.2 Capitation 2006-2007-2008

Le don de capitation est fixé à 50\$ par adulte catholique pour les années 2006, 2007 et 2008.

### 1.3 Frais de déplacements

Modification des ordonnances diocésaines pour les ministres ordonnés et les agentEs de pastorale: À compter du 1er septembre 2005, l'allocation actuelle de 0,38\$ le km passe **0,43\$** le km, les frais de déplacements après 8 000 km passe de 0,32\$ le km à 0,37\$ le km et le tarif minimum pour les déplacements lorsqu'on utilise son automobile est l'équivalent de 10 km soit 4,25\$ par transport dans les limites de la paroisse ou de la ville où se situe le lieu de travail désigné par l'employeur.

### 1.4 Rappel au sujet de la préparation de budget et de la production du rapport financier (dates limites) Budget

art 32 : Un fois le budget accepté par résolution par la fabrique, celle-ci doit le soumettre pour approbation par l'Évêque (Département des fabriques) 60 jours avant le début de la nouvelle année financière, soit le 31 oct.

La Fabrique doit obtenir une autorisation préalable et spécifique pour les achats et travaux de plus de 10 000\$.

La Fabrique doit obtenir une autorisation préalable et spécifique si des achats ou travaux de moins de 10 000\$ sont requis et qu'ils n'avaient pas été prévus ET décrits dans le budget.

S'il y a emprunt, la Fabrique doit obtenir une autorisation préalable et spécifique dans tous les cas d'achats ou de travaux de réparations majeures.

### 1.5 Rapport financier

art. 31 : La fabrique doit transmettre un rapport financier annuel 60 jours suivant la fin de l'année financière, au Département des fabriques et aux paroissienEs. Seule l'approbation de l'assemblée de fabrique est nécessaire avant sa transmission. Il n'y a pas d'approbation au plan diocésain.

### 1.6 Rappel au sujet des nominations de présidentE d'AF

Habituellement, la demande de nomination d'une présidente ou président laïc ou d'une vice-présidente ou vice-président de l'Assemblée de fabrique. CM (99) 03 pour entrée en fonction le premier janvier 2006 se fait par résolution de l'AF.

Pour le président ou présidente, il faut retourner la demande avant le 10 décembre.

### 1.7 Campagne annuelle de sollicitation de dons 2006

Le Service des communications rendra disponible dès que possible le slogan et un poster. Il n'y aura pas de dépliant diocésain. La campagne médiatique aura lieu du 22 avril au 7 mai 2006.

### 1.8 Programme de dons planifiés (rappel)

En octobre 2004, il y a eu publication du Règlement # 8 voir (Cm (04) 04E). Il contient une Politique d'acceptation des dons, une politique de capitalisation des dons, un code d'éthique pour les dons et des outils de mise en place du programme au plan paroissial. Il est nécessaire d'informer le Département des fabriques lorsqu'il est adopté par l'AF.

Le poste au « Service conseil » sera comblé au cours des prochaines semaines.

### 1.9 Visite pastorale et vérification

L'équipe des visiteurs délégués est formée de trois bénévoles: André Desrochers, Réal Fortin et Réginald Demers. Sous la responsabilité du Département des fabriques, ils font une vérification générale de la gestion de la fabrique dans le cadre de la visite pastorale de l'évêque.

Buts:

- Regard sur la gestion générale
- Conseiller et faire des recommandations

La visite a présentement lieu à l'automne 2005 dans les régions de Beauport, Orléans et Charlevoix. à compter de l'hiver 2005 et au cours de l'année 2006: Lotbinière, Bois-Francs et Amiante.

### 1.10 Comité des résolutions

Le comité est composé de 4 membres : Le vicaire général, l'économe diocésain, les responsables des départements de la construction et des fabriques. Il agit dans le cadre de la Loi civile sur les fabriques et des règles de fonctionnement de l'Église.

Il est important de rappeler qu'il est nécessaire de fournir des documents officiels et originaux avec le sceau de la fabrique et la signature des personnes autorisées pour recevoir le sceau d'approbation diocésain particulièrement pour les décisions de natures légales.

Il faut également prévoir des délais, particulièrement pour des décisions majeures comme la location de plus de six ans CM(01)24 et les travaux et transactions de plus de 210 000\$.

### 1.11 Fonds d'assistance aux fabriques

Le but de ce Fonds est d'aider de diverses façons, principalement sous forme de prêts, les fabriques de paroisse.

La politique du Comité est de fixer annuellement, à sa rencontre d'automne, les taux annuels pour les prêts. Pour 2005, ces taux sont fixés comme suit : pour les fabriques qui ont une santé financière précaire ou éprouvent des difficultés : un taux de base de 3 %. Pour les autres fabriques, un taux régulier de 5 %.

La limite des prêts réguliers est de 5 ans avec montant maximal de 350 000 à 400 000 \$ s'il n'y a pas d'autres alternatives auprès d'institutions financières.

### 1.12 Cotation au Régime québécois d'assurance parentale

S'applique aux salaires versés à compter du 1er janvier 2006. (rémunération assurable déterminée pour l'application de la Loi sur l'assurance-emploi )

Table des retenues à la source et des cotisations au RQAP (TP-1015.TA), vers la mi-novembre.

Cotation (projet): Employé: 0,416 % du salaire brut et employeur: 0,583 % du total des salaires versés bruts.

Information: <http://www.revenu.gouv.qc.ca>

## 2- Département de la construction

Pour information: Jean Tremblay, #305

### 2.1 Rappel au sujet de la politique concernant les réparations majeures (règlement épiscopal 97-01 (CM (97) 05))

#### Règles de base

Autorisation préalable et spécifique de l'Évêque par le Comité des résolutions pour tous les travaux et achats non prévus au budget approuvé ou de 10 000\$ et plus. Tous travaux dans le lieu de culte, requiert également l'approbation de l'Évêque par le Comité d'art sacré.

#### Procédures à suivre pour l'exécution des travaux

Dès le début d'un projet de rénovation et au cours de toutes les étapes requises pour sa réalisation, aviser le Département de la construction.

Il faut retenir les services d'un conseiller professionnel pour satisfaire aux exigences de la loi sur la sécurité dans les édifices publics.

#### Procédure pour l'appel d'offre

Dans tous les cas où des plans d'exécution ont été préparés par un conseiller professionnel il faut procéder par appel d'offre. L'invitation à soumissionner est établie par la fabrique qui doit la transmettre à au moins trois entrepreneurs, de compétence reconnue, munis d'une licence de la Régie du Bâtiment du Québec. Il est important de prévoir demander une couverture d'assurances d'au moins 5 millions de \$ pour des travaux touchant l'église. Dans la procédure d'appel d'offre, fixer une heure d'ouverture, inviter les soumissionnaires. À la séance d'ouverture des offres, lire uniquement le nom et le prix soumis. Par la suite la fabrique invite les entrepreneurs à se retirer pour délibérer. Il n'est pas obligatoire de prendre immédiatement une décision., car dans certains projets, l'architecte a besoin de temps pour faire un rapport d'évaluation, vérifier si les soumissions sont conformes (garanties, assurances, etc.) et pour faire une recommandation.

#### Prise de décision

La fabrique ne considère que les soumissions conformes. Sur un appel d'offre sur invitation, la fabrique doit accorder le contrat au

plus bas soumissionnaire jugé conforme après avoir obtenu l'avis du conseiller professionnel ou du responsable du Département de la construction.

### Résolution

Éléments qui doivent figurer sur une résolution pour des travaux soumise au Comité des résolutions:

Nom du projet

Nom de l'architecte qui a préparé les plans, devis et documents de soumission

Lieu date et heure de l'ouverture des soumissions reçues.

Nombre de firmes qui ont été invitées à soumissionner

Nombre de firmes qui ont répondu à l'appel d'offres

Nombre de soumissions jugées conformes et non conformes

Résultat de l'appel d'offre : Le nom de chaque firme et le montant de la soumission jugée conforme.

Ajouter le texte suivant: Sur avis de notre conseiller \_\_\_\_\_(architecte), il est résolu à l'unanimité d'accepter la plus basse soumission conforme et d'accorder le contrat à la firme \_\_\_\_\_de \_\_\_\_\_ (ville) au montant soumis, soit : \_\_\_\_\_ \$ avec (sans) les taxes. Par la même occasion autoriser \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ à signer le contrat et autres documents relatifs à ce projet au nom de la fabrique.

### 2.2 Service du département

Le Département de la construction peut préparer des plans et des devis et documents pour appel d'offre, pour des travaux de moins de 100 000 \$ et qui ne touchent pas la structure du bâtiment et la sécurité des usagers.

### 2.3 Sécurité /avis de la CSST

Mesures de prévention à appliquer pour le creusement sécuritaire des fosses dans les cimetières

[http://www.csst.qc.ca/portail/fr/publications/dc\\_500\\_193.htm](http://www.csst.qc.ca/portail/fr/publications/dc_500_193.htm)

### 2.4 Chantier et bénévolat

Avis de la Commission de la construction du Québec

Information sur les modalités :

Tout travail de construction, qu'il s'agisse d'érection, d'entretien, de réparation, de rénovation ou de démolition d'un bâtiment, est assujéti à la Loi sur les relations du travail (L.R.Q. c.R-20).

Aucune des exceptions prévues à l'article 19 ne traite du bénévolat. La Commission de la construction du Québec (CCQ), tout comme l'industrie, a défini un cadre où le travail de construction bénévole est toléré. Cet encadrement peut s'énoncer comme suit : " Tout travail exécuté sans contrainte, sans obligation et sans salaire à des fins exclusivement non lucratives par un organisme communautaire qui existe pour fins de charité ou d'entraide collective". Le terme sans salaire doit s'entendre comme étant sans aucune rémunération, rétribution, allocation, gratification ou troc de quelque nature que ce soit.

Les fabriques doivent fournir à la C.C.Q. la liste des personnes qui agiront à titre de bénévole et à quelles tâches elles seront assignées, en précisant les périodes prévues de travail.

Cette liste doit contenir l'information suivante:

-le lieu du chantier

-le nom de la personne qui agit à titre de bénévole avec son

-adresse ou son numéro d'assurance sociale

-le type de travaux qu'elle effectuera

-la durée prévue des travaux

De plus, les responsables des fabriques doivent avertir leur assureur et lui transmettre les mêmes informations.

**2.5 Instrument pour évaluer l'état des bâtiments**

Appelé "Carnet de santé", cet outil permet aux fabriques de dresser le portrait actuel des bâtiments et la liste des interventions à prévoir dans les prochaines années pour les conserver en bon état ou leur amélioration. Cet outil s'avèrera, dans l'avenir, utile dans la réflexion sur l'utilité pastorale des bâtiments (MNE Action #21), pour l'établissement d'un plan directeur immobilier, pour la planification à long terme des besoins financiers ou pour de futures demandes auprès d'organismes subventionnaires. Ce document sera disponible sur la page Internet du Département ou sur demande auprès du Département de la construction.

**2.6 Hydro et les fabriques inscrites au programme BT**

97 fabriques sont inscrites au régime de tarification BT pour le chauffage dans le diocèse de Québec. Hydro-Québec organise une tournée d'information (voir encadré).

**Pour les fabriques inscrites à la tarification BT**



Hydro-Québec organise une tournée d'information dont le but est de prévoir la suite à la fin du tarif BT, en avril 2006 et de présenter un guide de gestion de l'énergie:

- Dates et lieux, à 19h30
- Christ-Roi de Lévis, 14 nov. à 19h30
- St-Joseph de Beauce, 15 nov. à 19h30
- Pont-Rouge, 16 nov. à 19h30
- St-Urbain, 17 nov. à 19h30
- Inscriptions auprès de Brigitte Morin au 514-879-4100, #2157, courriel : morin.brigitte@hydro.qc.ca

**3- Département de la l'informatique**

*Pour information: Michel Soucy, #246*



213 fabriques sur 220 utilisent la suite logicielle pour les fabriques. Cette suite comprend 9 logiciels:

- Certificats, Comités, Comptabilité, Dépôts funéraires
- Donateurs, Messes, Réservations de salles
- Cimetières (nouveau)

Le logiciel des cimetières en présentement en test. Le module de facturation y sera ajouté d'ici la fin de l'année. Le logiciel sur les salaires présentement en "DOS "sera en "Windows" au cours de 2006.

Le CDrom qui est envoyé aux fabriques contient, en plus de la suite logicielle, le guide de préparation du budget, le guide de préparation du rapport financier et les documents du Département de fabriques qui sont publiés sur Internet.

Le coût annuel pour le support: 225 \$ par fabrique où la suite logicielle est installée. C'est à l'automne que les fabriques reçoivent la facture. Il y a par année, selon les besoins, de deux à trois mises à jour.



<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités et nouvelles du Département</li> <li>Données générales au sujet des fabriques de paroisse</li> <li>Patrimoine immobilier et religieux des paroisses</li> <li>Cahier de l'assemblée de fabrique et documents</li> <li>Service-conseil campagnes annuelles de sollicitation et dons planifiés</li> <li>Programme paroissial de dons planifiés</li> <li>Bulletin d'information Mémo-AF</li> <li>Services et comités du Département et des Services administratifs</li> </ul>
--

**4- Rappel des actions du document**



**« Mission Nouvelle évangélisation »**

Mission Nouvelle évangélisation a été promulgué par M. le Cardinal Marc Ouellet le 2 février 2005 . Il présente un énoncé de mission, trois orientations et 25 actions dont 8 concernent directement les fabriques et les Services administratifs.

Une des trois orientations est : "L'évangélisation doit être au cœur de toutes les décisions et de toutes les actions pastorales, administratives et organisationnelles de nos paroisses." Les actions en lien direct avec celle-ci sont les actions #6 #8 #10 #16 #21 #22 #24 #25. Regardons plus en détail les actions #21 et #22.

**Action # 21**

Déterminer l'utilité pastorale de conserver la propriété de toutes les églises et de tous les presbytères. C'est un exercice à réaliser d'ici 2008 par les Assemblées de fabrique, en consultation avec les paroissiens et paroissiennes et en collaboration avec les équipes régionales et responsables diocésains.

**Suivi à donner:**

En premier lieu il est important de noter que déterminer l'utilité pastorale d'ici 2008 ne signifie pas que toutes les décisions doivent être prises et mises en application en 2008. C'est un plan à long terme qui est demandé. Le nouveau Comité diocésain du patrimoine religieux et les Régions pastorales participeront activement à cette action.

Là où cela est nécessaire, les fabriques sont invitées à réaliser une étude technique pour évaluer l'état de santé et les investissements requis sur une période de dix ans des bâtiments. Un outil est maintenant disponible au Département des fabriques. Enfin il y aura une invitation à adopter un plan directeur immobilier pour les fabriques possédant plusieurs églises ou unités pastorales.

**Action # 22**

Pour la gestion et la conservation du patrimoine religieux, là où c'est nécessaire, établir des liens avec les autres instances du milieu et conclure des ententes de partenariat en s'inspirant d'ententes existantes (Ville de Québec, MRC Portneuf).

**Suivi en cours:**

Il s'agit d'un exercice à réaliser d'ici 2008 par les Assemblées de fabrique en collaboration avec le Comité diocésain du patrimoine religieux.

**5- Patrimoine religieux**



*Pour information: Rémy Gagnon, #213*

**5.1 Le Comité diocésain du patrimoine religieux**

Le Comité diocésain du patrimoine religieux a été créé en avril 2005 et est composé de 8 personnes. Le Comité est présidé par Mgr Jean-Pierre Blais. Les membres sont: Jean Tremblay, Gisèle Roy, cnd, vice-chancelier, Loïc Bernard, Denis Robitaille Claude Reny, Michel Bégin et Rémy Gagnon qui agit à titre de secrétaire-coordonnateur.

**Mandats :**

Déterminer les orientations en matière de patrimoine religieux et des lieux de culte paroissiaux; Promouvoir des partenariats, des protocoles et ententes de financement en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux;

Prendre des positions à la suite de l'étude par les fabriques de paroisse de l'utilité pastorale de conserver ou non la propriété de toutes leurs églises et de tous leurs presbytères.

**Actions à réaliser par le Comité :**

- 1- Analyser les diverses situations problématiques en matière de patrimoine religieux et des lieux de culte.
- 2- Assurer le suivi des diverses ententes et partenariats

De plus, son travail est axé dans une perspective globale du «patrimoine religieux» en s'intéressant au patrimoine bâti, mobilier, archivistique et immatériel, tant des communautés paroissiales que des communautés religieuses.

### 5.2 Mémoire sur le patrimoine religieux

Le Comité diocésain du patrimoine religieux déposera le 2 novembre 2005, à 10h30 (Hôtel du Parlement à Québec) un mémoire à la Commission de la Culture de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux au Québec. Les personnes intéressées à assister à la présentation du mémoire sont les bienvenues. Confirmez votre présence en appelant Mme France Ruel au #247.

Visitez également le site: <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/cc/index.shtml> pour suivre le détail des travaux de la Commission. Le mémoire sera disponible à compter du 2 novembre sur le site diocésain à la page du Département des fabriques.

Enfin le Comité a participé au Colloque international sur l'avenir des églises en octobre. Visitez le site: <http://www.avenireglises.ca/> pour plus de détails.

### 5.3 Nouvelles de la Fondation du patrimoine religieux

Un certain nombre de projets ont été sélectionnés en 2005 par la Fondation. Cependant la Ministre de la Culture et des Communications n'a toujours pas débloqué les crédits nécessaires pour permettre leur réalisation. Suites à venir après l'évaluation de l'actuel programme d'aide par le MCC.

La hiérarchisation (A à E) des églises sera bientôt en ligne sur l'Internet pour consultation: <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.htm>. Elle est également disponible au Département de la construction.

## À noter à vos agendas

### Soirée de formation "«Politiques de placement et sur l'industrie financière»

Le jeudi 24 novembre à 19h30, Maison des Services diocésains à Québec, le Département des fabriques vous invite à une formation sur les politiques de placement et sur l'industrie financière en général. L'activité, qui se tiendra en soirée, vous aidera à maximiser la gestion de vos investissements. 

De l'ébauche de la politique au choix final des gestionnaires et des classes d'actifs, toutes les questions importantes seront abordées. Vous serez ensuite en mesure de faire des choix éclairés pour augmenter les rendements et gérer les risques en investissements, tout en respectant la législation sur les placements présumés sûrs.

La formation sera donnée par monsieur Yves Martel, vice-président aux investissements chez les Conseillers en placements T.E. Diplômé de l'université McGill, monsieur Martel œuvre dans l'industrie depuis une vingtaine d'année. Il possède une grande expérience dans la gestion du risque et l'atteinte d'objectifs financiers, notamment par l'entremise des politiques de placement. Consultez le site [www.tefinancial.com](http://www.tefinancial.com) pour obtenir plus d'information sur les Conseillers en placements T.E. et sur notre conférencier.

L'inscription est obligatoire car l'activité est limitée à 40 places. Communiquez avant le 17 novembre avec France Ruel au poste 247. Vous pourrez également lui communiquer vos attentes qui permettront de personnaliser davantage la présentation.

## Résultats du sondage

### sur les campagnes de financement par dons

Pendant l'été 2005, 122 fabriques, soit 55 % des 220 fabriques, ont répondu à un sondage. Merci aux personnes qui ont complété le questionnaire et qui ont donné des commentaires,

Principaux résultats. Les % sont en fonction du nombre de répondants:

#### 1- Campagne à la radio et dans les journaux

61% jugent utile la campagne de publicité.

#### 2- Attentes: Peu de réponses

#### 3- Impact de la campagne à la radio et dans les journaux

Peu: 37 %

Pas du tout: 15 %

Bon: 36 %

Beaucoup: 6%

#### 4- Matériel souhaité au plan diocésain

44 % souhaitent une affiche

58 % préfèrent préparer leur propre dépliant

#### 5- Utilisation du thème diocésain pour la campagne 2006

74 % vont l'utiliser

#### 6- Campagne de financement pendant la période du 22 avril au 7 mai 2006

67% des répondants

#### Principales suggestions

Proposer des messages que les fabriques peuvent éventuellement utiliser.

Plus de publicité radio

## Formation de base des membres des AF

Il est temps de penser pour certains et certaines à renouveler leur mandat de présidentE et pour au moins deux marguilliers et marguillières sur six, aux élections par l'Assemblée des paroissiens. C'est une décision importante pour chacun et chacune, car il s'agit là d'un engagement bénévole qui exige une conscience de la raison d'être de la paroisse et de l'Église et le désir de servir la communauté paroissiale.

#### Objectifs

- Situer le rôle d'une fabrique de paroisse
- Connaître la loi sur les fabriques et les principaux règlements

#### Pour qui ?

PrésidentE, marguillière et marguillier, secrétaire de l'AF

#### Quand et où ?

En soirée, 19h30 à 21h30 pour:

#### Charlevoix

25 janvier 2006, au sous-sol de l'église, Baie-St-Paul

#### Région de Québec et Côte de Beaubré

1er février, à la Maison des services diocésains, local 153

#### Portneuf

8 février, Salle du comité d'accueil de l'église, St-Raymond

#### Rive-Sud

15 février, à la sacristie de l'église, St-Henri

#### Lotbinière, Bois-Francs et Amiante

22 février, au sous-sol de l'église de St-Calixte, Plessisville

#### Chaudière

28 février, salle Curé Denis Morin, Beauceville (Ouest)

**Inscription obligatoire** auprès de France Ruel, 688-1211 #247

## Ateliers sur les règlements de cimetière

Michel Gosselin, avocat de la firme Pothier Deslisle

Atelier sur la façon de faire les règlements de cimetière, compte tenu des nouveautés dans la législation civile et pour répondre à diverses questions légales.

Coût 100 \$ par fabrique, peu importe le nombre de personnes déléguées.

Inscription obligatoire : Chancellerie, # 262 ou 271

De 9h à 12h:

26 octobre à Beauceville

30 novembre à Charny, sous-sol de la sacristie de l'église

2 novembre à St-Hilarion, sous-sol de la sacristie de l'église

16 novembre à St-Augustin-de-Desmaures, Complexe municipal